

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2005/016341**
n° de gestion : **2000B01314**
n° SIREN : **430 130 393 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/09/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ODICEO société anonyme à conseil d'administration

115 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

ODICEO
Société Anonyme au capital de 50 000 €
Siège Social : 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 MARS 2005

L'an deux mille cinq,

Le 21 mars,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte qu'à cette réunion sont présents :

Monsieur Pierre GRAFMEYER
Monsieur Bernard DEBIENNE
Madame Jacqueline TCHOBANIAN
Monsieur Jean-Pascal REY
Monsieur Laurent JOUFFFRE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre GRAFMEYER est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Jean-Pascal REY remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Pierre GRAFMEYER expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Jean-Pascal REY.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Sur la proposition de Monsieur Pierre GRAFMEYER, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité,

Monsieur Jean-Pascal REY,
Demeurant 92, Chemin de Vassieux 69300 CALUIRE

en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée du mandat du Directeur Général; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Jean-Pascal REY conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Jean-Pascal REY remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Pierre GRAFMEYER, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Jean-Pascal REY disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

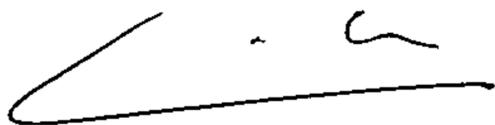
En sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Jean-Pascal REY continuera à percevoir son traitement fixe mensuel aux conditions précédemment déterminées.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Pierre GRAFMEYER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur



Le Président

